MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENTET DU TOURISME ET DE LA MER
DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
Direction de la Régulation Economique
SOUS-DIRECTION DU TRANSPORT AERIEN INTERNATIONAL

50 RUE HENRY FARMAN - 75720 PARIS CEDEX 15
TEL. : 01 58 09 43 21 - FAX : 01 58 09 38 65
RSFTA : LFPSYAYT

cerfa

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION DE SERVICES AERIENS REGULIERS INTERNATIONAUX (Passagers - Marchandises)

Article R 330 du code de l'aviation civile - arrêté du 12 septembre 1980
A RETOURNER EN 5 EXEMPLAIRES A L'ADRESSE CI-DESSUS, SELON LES DELAIS FIXES PAR L'ARRETE

SAISON IATA : ETE ou HIVER

DATE D'ENVOI :

DATE DE RECEPTION :dD

❶COMPAGNIE EXPLOITANTE :

❷ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

TEL. :
FAX :
RSFTA :

❸ADRESSE EN FRANCE :

TEL. :
FAX :
RSFTA :

❹DIRECTEUR POUR LA FRANCE :

❺AGENT RESPONSABLE DES PROGRAMMES :

❻ORGANISMES ASSURANT L'ASSISTANCE :

■ **TECHNIQUE :**

■ **COMMERCIALE :**

❼DATE DE LA DEMANDE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE COMPAGNIE
(NOM ET QUALITE)

❽CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

ANNEXE **SAISON :**

NUMERO DE VOL								
TYPE D'APPAREIL								
CAPACITE F C Y FRET								
PERIODE D'EXPLOITATION (lundi 1 - mardi 2 - mercredi 3 - etc....)								
ITINERAIRE ET HORAIRE (T.U. uniquement)								

Préciser les points exploités avec droits de 5ème liberté, sans droits de trafic, les limitations de capacité commercialisée, le recours à des affrétements (avec équipage), ou a des locations (sans équipage) ainsi que les exploitations dans le cadre de coopérations commerciales (partages de codes, franchises).